

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

16 juin 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

6 juillet 2023

**Objet : Convention
Territoriale Globale
avec la Caisse
d'Allocations
Familiales : avenants
relatifs à la CTG**

L'AN deux mille vingt-trois, le 3 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS (à partir de la question n° 2), DUTRIAUX, Mmes FEUERSTEIN, GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mme LYON, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre DESMARETS, Conseiller Municipal Délégué
absent à la question n° 1

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée, *a donné pouvoir à Anne VEYLAND*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Evelyne VAUGIEN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

QUESTION N° 33

OBJET : Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales : avenants relatifs à la CTG

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » qui s'est réunie le 5 juin 2023.

En date du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé par délibération, les termes du volet financier de la Convention Territoriale Globale (CTG) passé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Collectivité territoriale concernant les actions enfance et jeunesse de la Commune de Riom.

Pour rappel, la CTG est une convention de partenariat passée entre la CAF, d'une part, et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et quatorze Communes du territoire, dont Riom, d'autre part. Elle a comme objectif de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Définie à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, la CTG est signée avec la CAF par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et quatorze Communes du territoire, dont Riom, pour une durée de 5 années, 2021-2025.

Cela implique que chaque modification apportée à la CTG par avenant - par exemple l'intégration d'une Commune à la CTG ou la création d'un équipement sur une autre Commune signataire de la CTG - doit être signée par l'ensemble des signataires de la CTG, même lorsque cela ne les concerne pas spécifiquement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les avenants, annexes et autres documents relatifs à la Convention Territoriale Globale passée avec la Caisse d'Allocations Familiales sur la durée de la CTG 2021-2025.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 juillet 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL